



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

ÉDUCATION NATIONALE

Perpignan, le 25 septembre 2009

45 ave Jean Giraudoux
B.P. 71080
66103 PERPIGNAN cedex

Affaire suivie par :
Alain Desmars
Laurent Gouze

Téléphone :
04 68 66 28 47

Télécopie :
04 68 66 28 23

Mél :
ce.iena66@ac- montpellier.fr

<http://ia66.ac-montpellier.fr>

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale
des Pyrénées Orientales

à
Mesdames et Messieurs
les enseignants du premier degré
les directrices et directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'Education nationale

Objet : outils de gestion en ligne des 108 heures

En juin dernier, l'Inspection académique a mis en place « GESTANIM », outil de gestion en ligne des 18 heures annuelles d'animation pédagogique. Il restait à compléter cet outil, afin de disposer d'une base de données complète sur l'utilisation des 108 heures annuelles, qui, s'ajoutant aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires, constituent l'obligation de service de chaque enseignant du premier degré.

Cet outil de « Gestion des 90 heures » (108 heures – 18 heures), mis au point par le service informatique de l'Inspection académique, est dès maintenant accessible à l'adresse suivante :

<http://ia66.ac-montpellier.fr/108h/>

Il est structuré comme une base de données, qui permettra aux IEN, d'une part de valider l'organisation du service dans chacune de leurs écoles et pour chaque enseignant, d'autre part de construire une image exacte de l'organisation du temps scolaire dans leur circonscription, et dans le département.

Cet outil vient remplacer les grilles « papier » instaurées en 2008. Il reprend pour l'essentiel l'organisation. Le principe de ce suivi des emplois du temps individuels et collectifs reste déclaratif. Il s'agit bien pour les

écoles d'anticiper sur l'organisation annuelle, et sur le déroulement des aides personnalisées, des travaux d'équipe ou de concertation avec les familles¹, des conseils d'école. Toutefois, pour tenir compte des impondérables, le logiciel laissera aux enseignants et aux directeurs la possibilité de revenir, jusqu'au dernier jour du trimestre en cours, sur cette organisation du service.

Les informations seront saisies en ligne par les directeurs au plus tard **le 16 octobre**. L'IEN validera l'organisation retenue par l'école, ainsi que la ventilation des 90 heures pour chaque enseignant, sur une fiche de synthèse générée par le logiciel, qu'il renverra au directeur avant les vacances d'automne. Dans le même temps, cette procédure devra être complétée par l'envoi séparé du projet pédagogique de l'école relatif à la mise en place de l'aide personnalisée. Bien évidemment, pour cette année de transition, vous serez amenés à mettre en œuvre le dispositif arrêté en conseil des maîtres avant qu'il ne soit validé formellement.

J'ajoute que pour l'instant, en raison de la complexité de leurs emplois du temps, il a été décidé de maintenir pour les remplaçants (ZIL, brigades) les formulaires « papier » qui seront adressés à la fin de chaque trimestre à l'IEN, sous forme de bilan.

Je vous invite à faire remonter à vos inspections départementales toutes les suggestions utiles pour faire évoluer cet outil, encore expérimental, et à participer ainsi à son amélioration.

L'Inspecteur d'Académie

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Jl Bénéfice', with a horizontal line underneath the name.

Jean Luc BENEFICE

¹ Les concertations avec les familles sont intégrées, selon le cas, dans le temps des travaux d'équipe, ou dans celui correspondant à la coordination et à la gestion des aides personnalisées.